



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016

L'an deux mil seize, le 29 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN Annick BIGUET, Aurélie Renoust, Edmond BERNARD

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. François VIVION

Date de convocation : 17 mars 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 17 mars 2016	- en exercice : 10
	- présents : 10
	- votants : 10

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Vote des comptes administratifs 2015
2. Vote des comptes de gestions 2015
3. Affectations des résultats
4. Vote des subventions annuelles
5. Vote des taxes locales
6. Vote des budgets 2016
7. Convention chemin rural avec l'opérateur éolien WKN
8. Embauche d'un surveillant de baignade, titulaire du BNSSA
9. CCM : transferts de charges pour les stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon

Questions diverses

DELIBERATION 2016-14 : Vote des comptes administratifs 2015

La commission des finances présente les comptes administratifs pour l'exercice 2015. LE Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Edmond Bernard vote les comptes administratifs de l'exercice 2015 pour les budgets mairie, lotissement et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De voter** les comptes administratif 2015 et arrêté les comptes comme suit :

Compte Administratif 2015 Mairie

Fonctionnement	Dépenses	319 087.29
	Recettes	348 381.04
	soldes	29 293.75
Investissement	Dépenses	240 728.77

	Recettes	259 224.49
	soldes	18 495.72

Compte Administratif 2015 Assainissement

Fonctionnement	Dépenses	21 250.66
	Recettes	21 452.15
	soldes	201.49
Investissement	Dépenses	15 573.60
	Recettes	25 235.09
	soldes	9 661.49

Compte Administratif 2015 Lotissement

Fonctionnement	Dépenses	0.00
	Recettes	0.00
	soldes	0.00
Investissement	Dépenses	0.00
	Recettes	0.00
	soldes	0.00

DELIBERATION 2016-15 : Vote des comptes de gestion 2015

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs pour les budgets mairie, lotissement et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De voter** les comptes de gestion 2015 du comptable du trésor public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice pour les budgets mairie, lotissement et assainissement

DELIBERATION 2016-16 : Affectations des résultats

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015, des budgets mairie, lotissement et assainissement,

La commission des finances présente les affectations de résultat pour le budget 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'affecter** les résultats d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit !

Mairie	Assainissement	lotissement
1068 : 11 293.75€	001 : 88 887.41€	001 : 92 550.00€
002 : 18 000.00€	002 : 201.49€	002 : 12 626.45€
001 : 21 704.57€		

DELIBERATION 2016-17 : Vote des subventions annuelles

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la liste des associations percevant habituellement une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, avec 2 abstentions et 8 pour,

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

Tiers	2016
ACCA	50.00€
UNC-AFN anciens combattants	50.00€
Club génération solidarité loisirs	150.00€
Comité des fêtes	150.00€
Les Pétanqueurs	50.00€
ADMR	150.00€
STE de Pêche la Carpe Avallaise	50.00€
Ecomusée du Montmorillonnais (388 hab)	213.40€
Centre du réseau gérontologique du Montmorillonnais	150.00€
FNATH	50.00€
Un hôpital pour les enfants	50.00€
Association des donneurs de sang	50.00€
Association les restaurants du cœur	50.00€
La Croix Rouge	50.00€
Ligue contre le cancer	50.00€
Fonds solidarité Logement	50.00€
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00€
CCAS	1000.00€
Assainissement	10465.97€

DELIBERATION 2016-18 : Vote des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition restent inchangés depuis 2007.

Il propose de les modifier pour l'exercice 2016 compte tenu des baisses des dotations de l'Etat.

Mme Renoust estime qu'il serait souhaitable d'effectuer une légère augmentation des taxes compte tenu des baisses récurrentes des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à 2 pour, 5 contre, 3 abstentions:

- **de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2016
- **de maintenir** les mêmes taux :
 - ↳ Taxe d'habitation : 12.56%
 - ↳ Taxe foncière bâti : 15.83%
 - ↳ Taxe foncière non bâti : 33.96%

DELIBERATION 2016-19 : Vote des budgets 2016

La commission des finances présente les budgets mairie, lotissement et assainissement pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de voter** les budgets comme suit : Mairie

Fonctionnement	Dépenses	331 800.00
	Recettes	331 800.00

Investissement	Dépenses	141 676.59
	Recettes	141 676.59

Assainissement

Fonctionnement	Dépenses	21 922.84
	Recettes	21922.84
Investissement	Dépenses	20 000.00
	Recettes	95 760.25

Lotissement

Fonctionnement	Dépenses	120 177.45
	Recettes	120 177.45
Investissement	Dépenses	185 100.00
	Recettes	185 100.00

DELIBERATION 2016-20 : Convention chemin rural avec l'opérateur éolien WKN

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal que l'opérateur WKN, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien, va procéder à l'implantation de 5 éoliennes et à leurs installations adjacentes sur le territoire de la commune de Saint Martin L'Ars au lieudit les Courtibeaux. Pour ce faire, l'opérateur WKN sera amené à faire l'usage des voies appartenant à la commune, relevant de son domaine privé, pour partie et de son domaine public, pour l'autre partie. Ainsi, selon le résultat des études de faisabilité de ce projet, le bénéficiaire pourra lever les options de servitudes permanentes et/ou de servitudes temporaires précisées dans la convention. Il est précisé que les indemnités prévues au titre de ces servitudes et de ces permissions est de 500.00€, ainsi que la durée de ces servitudes et de ces permissions est de 5 ans.

Le Conseil Municipal demande à ce que tout ce qui été prévu dans l'étude d'impact soit toujours d'actualité notamment en terme de végétaux existants, et en terme de chemin rural, que la voie utilisée soit améliorée sur tout le tracé à la charge de l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** à la signature de la convention avec l'opérateur éolien WKN
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y référant.

DELIBERATION 2016-21 : Embauche d'un surveillant de baignade titulaire du BNSSA

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la baignade du plan d'eau communal, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier de surveillant de baignade, à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de créer** un emploi saisonnier de surveillant de baignade, chargé des fonctions d'opérateur des APS du vendredi 1^{er} juillet 2016 au mercredi 31 août 2016
- **de préciser** que la durée hebdomadaire sera de 35 heures par semaine,
- **de rémunérer** sur la base de opérateur des APS 4^{ème} échelon – IB310 IM306
- **d'habiliter** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat.

DELIBERATION 2016-22 : CCM : transferts de charges pour les stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonais en date du 22 mai 2015 relative à la reconnaissance d'intérêt communautaire des stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon.

A cet effet la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert de ces deux stands de tir et a émis son rapport le 23 février 2016.

L'ensemble des communes membres de la CCM doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées par le transfert et délibérer sur les modalités de ce transfert.

La charge nette transférés à la CCM s'établit à la somme de :

2025€ pour Mauprévoir et 5750€ pour Montmorillon

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition de la charge nette transférée à la CCM de 7775€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** pour le transfert de charges pour les stands de tir de Mauprévoir et Montmorillon

Questions diverses

Simer

M. Nathalin Cleuet fait le rapport de la dernière réunion du Simer. En 2015, il y a une forte augmentation des sacs poubelles ainsi que du ramassage du fait des manifestations des agriculteurs. Les travaux de voirie sont en baisse. 5 communes ont quittées le syndicat.

Le syndicat souhaite proposer le broyage des branches gratuitement dans les communes 2 fois à l'année.

Eaux de Vienne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rendez-vous avec les agents de Eaux de Vienne le 21 avril 10h00 à la mairie, concernant les travaux d'assainissement suite à l'étude de diagnostic effectuée.

Cimetière

M. Cleuet et M. Vignaud informent les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Moreau Pompes Funèbres pour l'installation de caves-urnes au cimetière.

Heures Vagabondes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le concert des heures vagabondes 2016 aura lieu le dimanche 31 juillet. Une réunion concernant l'organisation aura lieu le 7 avril à l'hôtel du département pour la présentation de l'artiste.

Le référent pour cette manifestation est Alison McDONAGH

Multiservices

La question de l'ouverture du multiservices est posée. Le maire explique que contrairement à ce qui était prévu dans le bail, à savoir ouverture de l'épicerie dans un premier temps puis mise en place du projet restauration rapide dans un deuxième temps, M.L Michelot est en attente de formation pour l'exploitation du bar, ce qui retarde l'ouverture de l'épicerie. Par ailleurs, il est précisé que l'absence de paiement des loyers est un problème qui devra impérativement trouver une solution rapidement.

Gestion du personnel

Un problème est évoqué. Le maire apporte les réponses aux questions des conseillers. Pour des raisons liées à la confidentialité et à la protection des salariés ce sujet ne peut être affiché ici. Il n'en reste pas moins vrai que tout agent doit exécuter les ordres transmis par sa hiérarchie.

Fin de la réunion 23h30